



## Note pour les adhérents du SPIC-CCIMP (CFE-CGC)

### 1. Grève et manifestations interprofessionnelles du mardi 23 mars 2010

La CFE-CGC a décidé, comme vous pourrez le lire dans le communiqué de presse ci-dessous annexé, de ne pas participer à la journée de grève du 23 mars prochain.

Bien évidemment, chacun de nous reste libre, dans ce contexte économique et social particulièrement difficile, de s'associer à ces manifestations : dans ce cas il lui est conseillé d'en informer sa hiérarchie directe et la DRH.

### 2. Réforme des CCI

Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé, entre autres, des Chambres de Commerce, devrait être auditionné les 23 et 24 mars prochain par la Commission des Affaires Economiques sur le projet de Loi relatif au Réseau Consulaire.

Ensuite ce Projet fera l'objet d'une discussion devant l'Assemblée Nationale au cours de 7 séances publiques les 6, 7 et 8 avril prochains.

A partir de là, peut-être commencerons nous à y voir un peu plus clair sur cette Réforme à l'élaboration de laquelle, faut-il le rappeler, les Syndicats et les Représentants des Personnels des Chambres n'ont à aucun moment été associés !

### 3. Augmentations 2010

Bien entendu, c'est le personnel des CCI qui, le premier, va faire les frais de la situation financière difficile que connaissent les Chambres.

Ainsi comme vous avez pu le constater, lors de la dernière CPL, la CCI Marseille-Provence n'a pas jugé utile de valoriser le travail de ses agents au-delà du « taux directeur » décidé au plan national par la CPN : en d'autres termes les promotions et les augmentations accordées en 2010 ne pourront représenter au mieux, pour l'ensemble des Services Centraux et les Personnels mis à disposition, que l'équivalent de **0,3%** de la Masse Salariale !

**Lamentable et consternant !!!**

Le plus scandaleux dans tout cela, c'est le manque de transparence qui entoure les décisions d'augmentation et les attributions de primes, depuis la disparition, avec le nouveau Statut, des Commissions d'Avancement. Les flots de statistiques et les tableaux, totalement impersonnels, sous lesquels la DRH se plait à noyer les Représentants du Personnel, ne font qu'ajouter à l'opacité savamment entretenue de ce système que nous récusons fermement. Nous allons saisir sur ce point notre Tutelle de proximité (Préfecture) et notre Tutelle ministérielle.

*Le Conseil Syndical du SPIC-CCIMP*

PP7 23/02/2010/10.30

**CFE-CGC**

59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

Service Communication  
Stéphanie Forge  
☎ : 01 55 30 12 58  
Fax : 01 55 30 12 60  
Mél : [stephanie.forge@cfecgc.fr](mailto:stephanie.forge@cfecgc.fr)



## Intersyndicale Le temps des propositions

La CFE-CGC ne participera pas à la manifestation interprofessionnelle du 23 mars 2010 pour deux raisons.

- Parce que suite au sommet social du 15 février, le président de la République a annoncé une méthode et un calendrier assoupli concernant les retraites.

Ainsi, nous nous appuyons bien sur une proposition de texte du gouvernement pour septembre et non sur un passage en session extraordinaire devant le Parlement en juillet. La concertation sur le dossier des retraites démarrera après la remise du rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) vers le 14 avril. Donc à ce stade, la CFE-CGC n'a pas de raisons pour descendre dans la rue : nous sommes encore dans une phase de propositions et de contre-propositions.

- Parce que le mot d'ordre de l'intersyndicale est trop vaste puisqu'il couvre l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail, les politiques publiques et les retraites.

Dans un contexte de crise économique et sociale sans précédent, la CFE-CGC entend agir au service de l'ensemble des salariés du privé comme du public dans chaque entreprise ou administration.

Nous devons trouver des solutions au plus proche du terrain avec l'ensemble des acteurs : c'est tout l'objet, pour le moment, d'une concertation et non d'une contestation.